

Fatigué comme je le suis de l'audience de près de trois heures que j'ai accordée aux membres des Etats qui se sont dit les députés de la majorité de cette assemblée, je préfère coucher par écrit ce soir un résumé de cet entretien, afin que vous l'ayez demain de bonne heure. Par l'organe de M. Ulrich, ces messieurs me dirent que vu les circonstances dans lesquelles ils se trouvent ils me priaient de vouloir descendre à l'assemblée des Etats ou de prendre en considération leur désir d'une modification des membres du Gouvernement. M. Jonas expliqua qu'en 1856 lui et ses collègues n'avaient pas eu les intentions qu'on leur prêtait et que la situation tendue du moment venait uniquement de l'incurie du gouvernement contre lequel l'opinion du pays se manifestait de plus en plus, corroborant ce que M. Ulrich avait dit dans ce sens. Les ordonnances, selon lui, ont mis le comble à ce sentiment, surtout celles qui touchent les communes ; on y a vu que le gouvernement dénaturait la nature des conseils communaux. Le Gouvernement y ayant porté la politique et ayant fait dépendre de lui l'acceptation comme membre du conseil communal de plusieurs catégories de fonctionnaires, on avait accepté ce terrain politique et qu'on s'occupait fort peu de la capacité des personnes, mais uniquement si elles étaient indépendantes des exclusions gouvernementales, que l'illumination de M. Simons n'avait pas d'autre cause. M. Eberhard appuya ceci en montrant le résultat des élections communales à Luxembourg, Mersch, Diekirch et Grevenmacher. A entendre ces messieurs, le gouvernement, loin d'appliquer libéralement la Constitution, fait tout le contraire. En modifiant la composition du gouvernement, la paix serait faite, le calme renaîtrait, on pourrait s'occuper alors des affaires du pays. J'ai déclaré à plusieurs reprises que je n'acceptais pas comme vrai que l'opinion était contraire au gouvernement, qu'il était très facile d'égarer des masses crédules par toute sorte de faux bruits, mais que j'avais la conviction que ces mêmes personnes laissées à elles-mêmes et à leur bon sens ne se rangeraient autour de moi contre eux. A mon corps défendant, j'ai été obligé de relever ce qui a été dit de la conduite de l'opposition en 1856 et d'expliquer tous les efforts légaux que j'ai faits pour que les choses se passent convenablement. Passant en revue la cause et les motifs de la proposition de révision de la Constitution, je fis ressortir l'intervention de la Diète dont alors on s'était servi d'arme contre le projet de révision maintenant regretté. Aussi leur ai-je dit : ne croyez pas que je recule devant l'idée de soumettre tout ce qui se passe dans le Grand-Duché à l'appréciation de la Diète. Fort de la pureté et de la droiture avec laquelle le Gouvernement avait agi, j'ai repoussé l'idée que le gouvernement était la cause de l'impasse dans laquelle la majorité des états se trouve. Je leur demandais si la preuve patente n'était pas là pour prouver que le Gouvernement, loin d'être agresseur, avait constamment fait appel à la modération. Que même M. Ulrich s'était plaint de la mansuétude extrême du gouvernement, lui avait fait le reproche d'être trop conciliant et pas assez énergique. Comme